



C.A.P. compétente pour la catégorie :
A B C

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Siège du CDGFP

BP 465

Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris

97100 BASSE-TERRE

Tél : 0590.99.45.00 Fax : 0590.99.45.20

LICENCIEMENT A L'EXPIRATION D'UN CONGE MALADIE (CMO, CLM, CLD)

Principe :

Le fonctionnaire qui, à l'expiration de son congé de maladie, refuse sans motif valable lié à son état de santé le poste qui lui est assigné peut être licencié.

COLLECTIVITE :

.....

NOM :

.....

PRENOM :

.....

GRADE :

.....

DATE DE NOMINATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE :

DATE D'ENTRETIEN AVEC L'AGENT :

DATE D'EFFET DU LICENCIEMENT :

Le _____, à _____
L'autorité territoriale (signature et cachet)

► JOINDRÉ :

- Copie du ou des procès-verbaux du comité médical
- Ancienne et nouvelle fiches de poste
- Lettre de refus de l'agent

AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Cadre réservé au Centre de Gestion

FAVORABLE

DEFAVORABLE